

VILLE DE NYONS

N° 32 / 2024

DECISION

Le Maire de la Commune de NYONS,

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 17 Juin 2020 donnant délégation au Maire pour la totalité des matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la proposition de concert présentée par l'association **LE BON SCEN'ART**, située à POCE LES BOIS (35500) au lieu-dit « le champ noue la roche », représentée par Jean PANAGET, Président,

Le Maire de NYONS décide

ARTICLE 1^{er}

De passer un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle pour le groupe « **Les P'tits Fils de Jeanine** » à l'occasion de la fête de la musique, le **Vendredi 21 Juin 2024** à 22h, Place du **Dr Bourdongle** - 26110 NYONS,

ARTICLE 2

La Commune de NYONS s'engage à verser par virement administratif, sur présentation d'une facture et d'un RIB à **Le Bon Scen'ART**, la somme globale de **3 500 € TTC (trois mille cinq cent euros)**

ARTICLE 3

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Préfet de la Drôme.

NYONS, le 27 Mars 2024

Le Maire de NYONS,
Pierre COMBES

